

CERTIFICAT de COMPETENCES SPECIFIQUES AU TRANSPORT ROUTIER D'ANIMAUX VIVANTS

MAJ mars 2021

Conditions d'admission Inscription

Avoir 18 ans et être titulaire du permis de conduire.
Toute l'année, en fonction des places disponibles.

Compétences professionnelles



Être capable de connaître:
- les besoins de l'animal,
- les procédures de sécurité lors du transport,
- l'aspect réglementaire du transport d'animaux vivants

Organisation de la formation

- La formation de base est d'une durée de 7 heures dispensées par un vétérinaire,
- 3h de formation supplémentaire par catégorie animale,
- 1h30 d'évaluation sous forme de questionnaire.

Les méthodes pédagogiques : cours théoriques, QCM.



La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap.

Qualification professionnelle

Obtention d'un certificat de compétences spécifiques nécessaire pour assurer dans de bonnes conditions le transport routier d'animaux vivants.

Objectifs visés

Assurer la sécurité et respecter la réglementation lors du transport d'animaux vivants tels que les petits mammifères, les poissons, les oiseaux, les reptiles et les amphibiens.

Métier possible

Convoyeur d'animaux vivants.

www.lycee-professionnel-clair-foyer.com

